

SALUSTRO REYDEL
Société Anonyme au capital de 3 824 000 euros
Siège social Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense
RCS NANTERRE B 652 044 371

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le 23 novembre à 11 heures,

Les administrateurs de la société Salustro Reydel se sont réunis en Conseil, sur convocation de Monsieur Jean-Claude Reydel, faite à leur demande suite à l'assemblée générale du 22 novembre 2011.

Sont présents

- Monsieur Jean-Claude Reydel,
- Madame Isabelle Goalec,
- Monsieur Bernard Cattenoz,
- Monsieur Philippe Mathis.

Monsieur Jean-Claude Reydel est désigné comme président de séance.

Monsieur Philippe Mathis est désigné comme secrétaire.

Le registre de présence est signé par les administrateurs présents.

Monsieur le Président constate que le quorum requis par l'article L.225-37 du Code de Commerce étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Mandat du Président Directeur Général,
- Questions diverses.

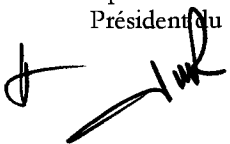
Le Président précise qu'au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 22 novembre 2011, il a été notamment procédé au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une durée devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Le Président du Conseil d'Administration ayant été nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il convient de décider s'il y a lieu de renouveler son mandat ou de procéder à son remplacement.

Le Président indique au Conseil qu'il souhaite se représenter aux fonctions de Président Directeur Général de la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Claude Reydel aux fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.



Monsieur Jean-Claude Reydel déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les obligations requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

Monsieur Jean-Claude Reydel organisera et dirigera les travaux du Conseil d'Administration, veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et, en particulier, à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

* *
*

Monsieur Jean-Claude Reydel préside alors la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et demande au Conseil de désigner le Directeur Général de la Société.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, en application de la loi et conformément aux dispositions statutaires de la Société, que Monsieur Jean-Claude Reydel, Président du Conseil d'Administration, assumera la direction générale de la Société avec le titre de Directeur Général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude Reydel, Président du Conseil d'Administration, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

QUESTIONS DIVERSES

Quelques autres questions diverses sont évoquées au cours de la réunion. Ces questions d'ordre courant n'ont pas donné lieu à débat ni à approbation.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après relecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Monsieur Jean-Claude Reydel
Président du Conseil d'administration



Monsieur Philippe Mathis
Administrateur

